

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DASC0 17 Classes à projets artistiques et culturel (PAC) - Contribution municipale (62 000 euros) et avenant à convention avec l'Académie de Paris (19e).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la circulaire du 3 octobre 2018 de la Ville de Paris et de l'Académie de Paris adressée aux écoles parisiennes pour le lancement de l'appel à projets des Classes à Projets Artistiques et Culturels de l'année scolaire 2018/2019 ;

Vu la liste des projets retenus par la commission académique ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature du 1er avenant à convention du 11 avril 2018, joint en annexe, avec l'Académie de Paris, 12 Boulevard d'Indochine (19e), et le versement d'une contribution municipale de l'année 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

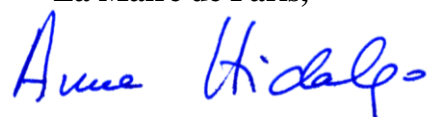
Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Académie de Paris, 12 Boulevard d'Indochine 75019 Paris.

Article 2 : Une contribution d'un montant de 62 000 euros est versée à l'Académie de Paris, 12 Boulevard d'Indochine (19e) en 2019.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 62 000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, chapitre 932, nature 657382, Rubrique P 213, destination 21300050, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO